

INSERTIONS.

Ecole polytechnique suisse, à Zurich.

Ensuite de démission, la place d'**assistant** à poste fixe de la station d'essais de chimie agricole à l'école polytechnique suisse, avec un traitement annuel de 2000 à 2800 francs, est mise au concours.

Les candidats sont invités à envoyer leurs offres de service, d'ici au 30 novembre 1883, au soussigné, en y joignant leurs certificats de capacité.

Zurich, le 25 octobre 1883. [3...]

Le président du conseil de l'école suisse :

D^r C. Kappeler.

Publication.

Les personnes ci-après désignées ont cessé d'être sous-agents d'émigration :

a. de l'agence *M. Goldsmith*, à Bâle :

M. Vincent *Jauch*, associé de la maison Planzer & Jauch, à Altdorf (F. féd. 1882, III. 536);

b. de l'agence *Otto Stör*, à Bâle :

M. Auguste *Tschirky-Fassbind*, à la Chaux-de-fonds (F. féd. 1881, IV. 29).

M. Pietro *Zala*, à Grono (Grisons), que le conseil fédéral a confirmé comme sous-agent d'émigration (F. féd. 1882, I. 266), est de nouveau entré en cette qualité au service de l'agence *Wirth-Herzog*, à Aarau.

M. Samuel *Jost*, sous-agent de l'agence d'émigration *Wirth-Herzog*, à Aarau (F. féd. 1883, II. 157), a transféré son domicile de Faulensee à *Matten-Interlaken*.

Erne, le 1^{er}/3 novembre 1883. [2.]

*Département fédéral
du commerce et de l'agriculture.*

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

- | | | |
|--|---|---|
| <p>1) Garçon de bureau au bureau principal des postes à Genève.</p> | } | <p>S'adresser, d'ici au 16 novembre 1883, à la direction des postes à Genève.</p> |
| <p>2) Facteur de lettres à Genève.</p> | | |
| <p>3) Dépositaire postal et facteur à Anières (Genève).</p> | | |
| <p>4) Commis de poste à Bâle.</p> | | |
| <p>5) Garçon de bureau au bureau principal des postes à Bâle.</p> | } | <p>S'adresser, d'ici au 16 novembre 1883, à la direction des postes à Bâle.</p> |
| <p>6) Conducteur pour l'arrondissement postal de Bâle.</p> | | |
| <p>7) Dépositaire postal et facteur à Kaisten (Argovie).</p> | | |
| <p>8) Commis de poste à Rorschach (St-Gall). S'adresser, d'ici au 16 novembre 1883, à la direction des postes à St-Gall.</p> | | |
| <p>9) Facteur postal à Lugano (Tessin). S'adresser, d'ici au 16 novembre 1883, à la direction des postes à Bellinzone.</p> | | |
| <p>10) Télégraphiste à St-Moritz-village (Grisons). Traitement annuel 240 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 14 novembre 1883, à l'inspection des télégraphes à Coire.</p> | | |
| <p>11) Facteur au bureau des télégraphes à Lausanne. Traitement annuel 480 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 21 novembre 1883, au chef du bureau des télégraphes à Lausanne.</p> | | |

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1883
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	54
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.11.1883
Date	
Data	
Seite	233-234
Page	
Pagina	
Ref. No	10 067 054

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.